

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR  
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

**AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 19-20-03**

**RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 19-20 / 06**

CONSIDÉRANT que les stages en alternance travail-études des HEGHI 200 et 300 sont annulés en raison de la crise sanitaire mondiale causée par la COVID-19, tel que recommandé le 26 mars 2020 par le comité *ad hoc* représentant la CÉU et approuvé par la direction générale le 27 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les annulations de stage reçues des partenaires hôteliers par le service des stages (SDS) en raison de la pandémie de la Covid-19, le comité *ad hoc* représentant la CÉU a recommandé de créer une ou des études de cas qui permettront aux étudiants de répondre aux exigences de chaque cours en tenant compte du volet pratique et du volet international prévus au programme. À la fin de ces deux sessions, les étudiants seront réputés avoir complété leur alternance travail-études (codification des notes à valider avec le Registrariat);

CONSIDÉRANT que le programme HEGHI repose partiellement sur un environnement d'apprentissage en entreprise, et donc qu'un étudiant peut souhaiter acquérir l'expérience initialement prévue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des orientations institutionnelles ayant donné lieu à l'annulation des stages de l'été 2020, le SDS ne peut accompagner les étudiants intéressés pour obtenir un stage en entreprise hôtelière en garantissant le succès de leurs démarches.

Il est proposé de modifier le programme Hautes Études en gestion hôtelière internationale en y intégrant un stage optionnel – projet personnel, sous réserve des conditions prévues dans la proposition ci-jointe.

**PROPOSÉE PAR NELSON THÉBERGE**

**APPUYÉE PAR FRÉDÉRIK FOCCROULLE-BUSSIÈRES**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

---

---



L'honorable Liza Frulla, C.P., C.M., O.Q.

Directrice générale

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires

Le 17 avril 2020